

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 juillet 2003  
Original: français

---

**Lettre datée du 9 juillet 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la synthèse des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de mars 2003 sous la présidence de la République de Guinée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Boubacar **Diallo**



**Annexe à la lettre datée du 9 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Guinée (mars 2003)**

**Introduction**

Le mois de mars 2003 restera dans les annales du Conseil de sécurité comme un mois particulièrement chargé et délicat en raison du très grand nombre de questions figurant à l'ordre du jour et de la portée politique et juridique de la question iraquienne.

Durant ce mois, le Conseil a tenu 18 consultations dont 7 sur l'Iraq, six séances publiques dont trois sur l'Iraq et deux réunions privées avec les pays fournisseurs de contingents.

Malgré l'attention exceptionnelle portée à la question iraquienne, l'Afrique, comme d'habitude, n'a pas été en reste. Des consultations ont été organisées sur la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et l'Érythrée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sahara occidental, la Sierra Leone et la Somalie.

Le Conseil a également tenu trois séances officielles pour l'adoption des résolutions sur la MINUEE le 14 mars, la MINURSO le 25 mars, la MINUSIL, la MANUA et la situation humanitaire en Iraq le 28 mars.

À cette date, il a également approuvé la réponse du Président du Conseil à la lettre du Secrétaire général relative aux candidatures des juges *ad litem* et au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

En outre, le Conseil a tenu les réunions mensuelles d'information, suivies de consultations, sur la situation au Moyen-Orient et en Afghanistan.

Hormis la question iraquienne, le point focal de la présidence guinéenne a été l'atelier du 18 mars sur le thème « Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ».

Durant le mois de mars, le Conseil a adopté sept résolutions et une déclaration présidentielle et le Président a été autorisé à faire sept déclarations à la presse.

Enfin, la présidence guinéenne s'est déroulée dans une parfaite transparence, avec l'organisation de réunions d'information à l'intention des États non membres du Conseil à l'issue des séances de consultations officieuses, la réactualisation régulière du programme de travail et l'affichage sur le site Internet de la présidence des déclarations à la presse.

## **Afrique**

### **Côte d'Ivoire**

Les 14 et 28 mars, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Côte d'Ivoire, la mise en oeuvre de l'Accord de Marcoussis et la situation humanitaire et sécuritaire.

Le Conseil a entendu une communication du Représentant spécial du Secrétaire général, Président du Comité de suivi, M. Albert Tevoedjne.

Il a adopté deux déclarations à la presse (voir appendice).

### **Érythrée et Éthiopie**

Le 11 mars, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Legwaila Joseph Legwaila, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2003/257) du 6 mars 2003.

Le Représentant spécial a donné des indications sur les activités de la MINUEE, essentiellement en ce qui concerne l'assistance à la Commission du tracé de la frontière entre les deux pays, la lutte antimines et la situation humanitaire.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la phase de démarcation de la frontière pour le processus de paix et invité par conséquent les parties à tenir compte des décisions y afférentes. Ils ont rendu un vibrant hommage à la Mission pour les efforts consentis en faveur du retour de la paix et souscrit à la prorogation du mandat de la MINUEE, qui a fait l'objet de la résolution 1466 (2003) adoptée à l'unanimité le 14 mars.

### **Guinée-Bissau**

Le Conseil de sécurité a examiné, le 5 mars, la situation en Guinée-Bissau, suite à une communication faite par le Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen.

Le Conseil s'est dit préoccupé par la situation politique et économique que connaît le pays. Il a demandé au Gouvernement de prendre les mesures appropriées pour créer les conditions propices à la tenue d'élections libres, crédibles et transparentes. Il a lancé un appel à la communauté des donateurs afin qu'elle apporte une assistance financière à la Guinée-Bissau. Le Conseil a adopté une déclaration à la presse (voir appendice).

### **Libéria**

Toujours le 5 mars, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Libéria, sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2003/227), où est notée la persistance des combats opposant les forces gouvernementales au LURD, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire. Il a adopté une déclaration à la presse (voir appendice).

### **République centrafricaine**

Le 20 mars, le Conseil de sécurité a examiné la situation en République centrafricaine et condamné le coup d'État perpétré par le général Bozizé. Il a adopté

une déclaration à la presse (voir appendice), par laquelle il a réitéré son plein soutien au Représentant spécial du Secrétaire général et à l'action du BONUCA.

### **République démocratique du Congo**

Le Conseil de sécurité a également examiné le 20 mars la situation en République démocratique du Congo, notamment à l'est du pays, en Ituri, et au Sud-Kivu où se déroulent de violents combats entraînant une situation humanitaire préoccupante. Le Conseil a adopté la résolution 1468 (2003) axée surtout sur le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire et a accordé un délai supplémentaire de trois mois, jusqu'en juin 2003, aux parties citées dans le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles (S/2002/1146), pour leur permettre de présenter les éléments d'information demandés.

### **Sahara occidental**

Le 25 mars, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, portant sur la lettre datée du 19 mars (S/2003/341), par laquelle le Secrétaire général propose le report de l'examen de la situation concernant le Sahara occidental au 19 mai 2003, afin de permettre à toutes les parties de disposer du temps nécessaire pour soumettre leurs réponses à la proposition intitulée « Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental », que l'Envoyé personnel du Secrétaire général leur a faite.

Les membres du Conseil ont appuyé la requête du Secrétaire général et ont en même temps saisi l'occasion pour rappeler que tous les prisonniers de guerre encore en détention doivent être libérés sans plus de retard, conformément au droit international humanitaire.

Les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité, le 25 mars, la résolution 1469 (2003) portant prorogation du mandat de la MINURSO pour une période de deux mois, jusqu'au 31 mai 2003, et demandant au Secrétaire général de fournir un rapport sur la situation le 19 mai 2003.

### **Sierra Leone**

Le 21 mars, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Sierra Leone sur la base du dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies (MINUSIL) portant sur le calendrier de retrait des troupes et l'évaluation de la situation sécuritaire et humanitaire et autres aspects (S/2003/321 et Corr. 1). Le Conseil a adopté une déclaration à la presse (voir appendice), suivie de la résolution 1470 (2003) du 28 mars, qui reconduit le mandat de la MINUSIL pour six mois supplémentaires.

### **Somalie**

Le 12 mars, le Conseil de sécurité a eu droit à la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2003/231) du 26 février 2003, par le Représentant du Secrétaire général pour la Somalie, M. Winston Tubman.

Les membres du Conseil ont remercié le Représentant du Secrétaire général de son exposé et réaffirmé leur soutien aux efforts visant à parvenir à un règlement global et durable de la situation en Somalie. Ils se sont félicités, à cet égard, des

avancées significatives réalisées au titre de la première phase du processus de réconciliation nationale d'Eldoret (Kenya). Ils ont, toutefois, exprimé leur vive préoccupation face aux violations répétées des engagements pris dans le cadre de ce processus, qui ont entraîné la détérioration d'un climat de sécurité déjà précaire et la dégradation de la situation humanitaire. Le Conseil a aussi noté avec préoccupation le flot continu d'armes et de munitions en Somalie et appelé tous les États et acteurs à respecter l'embargo sur les armes.

Les membres du Conseil ont unanimement adopté la déclaration présidentielle (S/PRST/2003/2) y afférente.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 17 mars, le Conseil de sécurité a entendu le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2003/333).

Le Sous-Secrétaire général a fait état des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn, des défis auxquels il faut faire face et du rôle que doit jouer la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) dans ce contexte. Il a particulièrement mis l'accent sur la nécessité de la poursuite des réformes administratives et institutionnelles, de la consolidation des acquis dans les domaines de la sécurité et de la justice et du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que du soutien accru de la communauté internationale.

Au cours de la séance de consultations qui a suivi, les membres du Conseil ont reconnu les avancées significatives réalisées dans la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn, dont le calendrier a été généralement respecté. Tout en exprimant leur inquiétude face au climat d'insécurité croissant qui règne en Afghanistan, ils ont mis en exergue la nécessité d'assurer une réforme rapide et profonde des services de sécurité et d'amplifier la lutte contre la production et le trafic du pavot. Ils ont exprimé leur plein appui au processus constitutionnel et électoral en cours. Ils ont souscrit au renouvellement du mandat de la MANUA pour une période de 12 mois, qui a fait l'objet de la résolution 1471 (2003) du 28 mars.

### **Bougainville**

Le 28 mars, les membres du Conseil de sécurité ont entendu, au cours d'une séance publique à laquelle ont pris part de nombreuses délégations, un exposé du Sous-Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Danilo Türk, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (S/2003/345).

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord sur la paix, la sécurité et le développement de Bougainville. Ils ont rejeté l'idée qu'une seule partie prenne en otage le processus de paix et exprimé le souhait que ce dernier puisse s'achever dans les délais prévus.

## Iraq

Le 7 mars, les membres du Conseil de sécurité se sont réunis en consultations officieuses, après avoir entendu auparavant MM. Hans Blix et Mohamed ElBaradei, respectivement Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui ont présenté leur rapport sur la proposition des inspections, lors d'une séance publique au niveau ministériel (12 ministres des affaires étrangères présents).

Les membres du Conseil ont écouté avec un vif intérêt les réponses des chefs des inspecteurs à leurs questions, avant de présenter leurs réactions. À la lumière de ces réponses, quelques délégations ont estimé que l'Iraq était en violation de ses obligations en vertu des dispositions de la résolution 1441 (2002), étant donné qu'il ne coopérait pas pleinement et activement avec la COCOVINU et l'AIEA. Pour ces délégations, le recours à la force, prévu par les résolutions pertinentes du Conseil, devenait inévitable pour parvenir au désarmement complet de l'Iraq. Pour les autres, cet objectif pourrait être atteint autrement, plus précisément par le biais des inspections qui, selon elles, avaient déjà produit des résultats, malgré la coopération insuffisante de l'Iraq. De l'avis de ces délégations, le Conseil ne devrait envisager le recours à la force qu'en dernier ressort, après avoir épuisé toutes les possibilités.

Les membres du Conseil ont pris note de l'amendement apporté par les délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Espagne au projet de résolution qu'elles avaient présenté le 24 février.

Lors des consultations du 10 mars, les membres du Conseil ont échangé des vues sur le projet de résolution anglo-américano-espagnol qui a fait l'objet de questions auxquelles les coauteurs ont répondu.

Les membres du Conseil ont également évoqué des questions spécifiques aux inspecteurs avec M. Blix, qui a indiqué, notamment, qu'il comptait présenter au Conseil, avant le 27 mars, le programme de travail de la COCOVINU et la liste des tâches clés de désarmement restant à accomplir avant cette date.

Les 11 et 12 mars, le Conseil, à la demande du Mouvement des pays non alignés, a tenu une séance publique à laquelle ont pris part 53 délégations. Plusieurs d'entre elles ont non seulement appelé à une solution pacifique à la crise, mais également appelé l'Iraq à coopérer pleinement, activement et sans condition avec les inspecteurs en désarmement, conformément aux dispositions de la résolution 1441 (2002). Certaines ont, pour leur part, estimé que le moment était venu pour le Conseil de faire subir à l'Iraq les « conséquences graves » prévues par la résolution 1441 (2002), étant donné son refus de coopérer effectivement avec la COCOVINU et l'AIEA.

Au cours des consultations des 12 et 13 mars, les membres du Conseil ont examiné une proposition de la délégation du Royaume-Uni, qui n'a pas recueilli le consensus nécessaire en vue de l'adoption par le Conseil d'une position unitaire sur l'opportunité de la poursuite des inspections.

Les 17 et 18 mars, les membres du Conseil se sont réunis en séance privée pour prendre note de la décision du Secrétaire général de suspendre, pour des raisons de sécurité, le travail du personnel humanitaire des Nations Unies en Iraq et

de communiquer au Conseil, dans les meilleurs délais, des propositions sur les moyens de faire face aux besoins humanitaires du peuple iraquien [voir la note du Président du Conseil de sécurité du 18 mars (S/2003/337)].

Le 19 mars, le Conseil a tenu une séance publique au niveau ministériel (cinq ministres présents), au cours de laquelle il a pris note du programme de travail de la COCOVINU et de l'AIEA sur le désarmement de l'Iraq, présenté par M. Blix et le représentant du Directeur général de l'AIEA.

Les membres du Conseil ont saisi l'occasion pour rendre un hommage appuyé aux inspecteurs, pour leurs efforts visant à appliquer le régime d'inspection prévu par les résolutions du Conseil. Ils ont, par ailleurs, regretté le fait de n'être pas parvenus à une démarche commune pour éviter la guerre en Iraq. Pour certains, le manque d'accord était imputable au refus de l'Iraq de coopérer avec les inspecteurs en désarmement des Nations Unies, tandis que pour d'autres, le Conseil aurait dû concéder plus de temps à la COCOVINU et à l'AIEA pour mener à terme leur mandat.

Au cours d'une séance privée, le 21 mars, les membres du Conseil ont examiné les propositions du Secrétaire général portant sur les mesures appropriées à prendre pour faire face à la situation humanitaire d'urgence qui prévaut en Iraq.

Certains membres du Conseil ont accueilli favorablement le plan humanitaire d'urgence proposé par le Secrétaire général et estimé qu'il constituait une bonne base de travail en vue de l'élaboration d'un projet de résolution sur la situation humanitaire d'urgence en Iraq.

À la fin des consultations, le Président a exprimé les vues des membres du Conseil à la presse (voir appendice).

Lors des consultations du 26 mars, les membres du Conseil ont entendu, dans le cadre du plan humanitaire d'urgence en Iraq, un exposé du Secrétariat sur les aménagements nécessaires au mandat du programme « pétrole contre nourriture ».

Les membres du Conseil ont évoqué le projet de résolution inspiré du plan humanitaire d'urgence proposé par le Secrétaire général et affirmé leur intention de finaliser les négociations dans les meilleurs délais.

Les 26 et 27 mars, le Conseil, à la demande du Mouvement des pays non alignés et de la Ligue des États arabes, a tenu une séance publique au cours de laquelle sont intervenues 83 délégations, y compris les 15 membres.

Dans leur déclaration, la plupart des intervenants, tout en formulant l'espoir que les combats en Iraq seraient brefs et le moins meurtriers possible, ont mis l'accent sur la nécessité de répondre aux besoins humanitaires de la population.

Le 28 mars, les membres du Conseil, à la suite de plusieurs réunions entre experts, ont adopté à l'unanimité la résolution 1472 (2003) autorisant, sur une base intérimaire et exceptionnelle, un ajustement technique et temporaire du programme « pétrole contre nourriture » en vue de la mise en oeuvre du plan humanitaire d'urgence.

## **Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Après avoir entendu, le 19 mars, un exposé du Coordonnateur spécial du processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Terje Roed-Larsen, les membres du Conseil de sécurité ont procédé ensuite à un examen de la situation, lors d'une séance de consultations privées.

Tout en se félicitant de la nomination du nouveau Premier Ministre palestinien en la personne de M. Mahmoud Abbas alias Abou Mazen, le Coordonnateur spécial a indiqué les trois conditions à remplir pour atteindre l'objectif commun de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à savoir : réforme institutionnelle profonde de l'Autorité palestinienne, présentation rapide de la feuille de route du Quatuor et engagement du Gouvernement israélien à s'associer à la table de négociations sur cette base. Il a également évoqué la situation le long de la Ligne bleue qu'il a jugée stable et celle sur le plateau du Golan qu'il a qualifiée de calme.

Après s'être réjouis de la nomination de M. Abbas au poste de Premier Ministre et de la volonté de réforme manifestée par l'Autorité palestinienne, les membres du Conseil ont une fois de plus engagé les deux parties israélienne et palestinienne à revenir à la table de négociations. Plusieurs ont lancé un appel pour la publication rapide de la feuille de route qui constitue l'unique voie pour trouver une solution juste et durable à la crise. Ils ont exhorté Israël d'un côté, le Liban et la République arabe syrienne de l'autre, à renforcer le climat de quiétude qui commence à s'instaurer le long de la Ligne bleue et dans le plateau du Golan.

## **Timor oriental**

Le 10 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur le Timor oriental.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a présenté le rapport spécial du Secrétaire général (S/2003/243).

Il a décrit la situation d'instabilité et d'insécurité qui prévaut dans le pays et qui suscite ainsi une grave préoccupation. Il a alors suggéré des ajustements réalistes et prudents des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), afin de sauvegarder les acquis obtenus par la communauté internationale dans le pays.

Le Secrétaire général a proposé, entre autres, un plan simplifié de déploiement en deux phases de la composante militaire jusqu'à mai 2004 et le renforcement de la capacité opérationnelle de la police de la MANUTO, pour faire face aux désordres civils et pour améliorer l'aptitude de la police est-timoraise à contenir de tels désordres.

Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de soutenir le mandat assigné à la MANUTO. Quoique divergents sur la procédure de mise en application des recommandations du Secrétaire général, ils ont reconnu la nécessité d'axer les efforts sur le renforcement de la capacité de la police est-timoraise, afin qu'elle soit en mesure d'assumer son rôle dans un avenir proche.

Pour faire suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général, le Conseil a, le vendredi 4 avril 2003, adopté à l'unanimité la résolution 1473 (2003) portant modification de la composition et du nombre des effectifs de la composante militaire et de police de la MANUTO pour 2003 et demandant au Secrétaire général de lui présenter, pour approbation, le 20 mai 2003 au plus tard, une stratégie militaire détaillée en ce qui concerne la révision de ce calendrier.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 4 mars, le Conseil de sécurité a entendu le Secrétaire général qui rentrait d'une mission dans la région (Turquie, Grèce et Chypre). Il s'est déclaré satisfait du résultat de sa mission et de l'acceptation des deux dirigeants chypriotes grec et turc de le rencontrer à nouveau à La Haye le 10 mars. Il a indiqué qu'il a demandé à ces derniers de soumettre à référendum séparé l'Accord de paix global révisé.

Les membres du Conseil ont rendu un hommage mérité au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution politique globale à la crise. Ils ont réitéré leur soutien au plan de règlement global révisé comme unique base de négociations futures (résolution 1475 (2003) du 14 avril 2003).

## **Autres questions**

### **Sujet thématique**

Le 18 mars, le Conseil de sécurité a tenu un atelier sur le thème « Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ».

Ont pris part à cet atelier les ministres des affaires étrangères de neuf pays de la sous-région, le Secrétaire général, les représentants de l'Union africaine et du Président en exercice de la CEDEAO, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et le Directeur du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement-Bamako.

Au terme de cet atelier, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 1467 (2003) contenant en annexe une déclaration présidentielle qui fait des recommandations sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, et la pratique du mercenariat en Afrique de l'Ouest.

### **Lettre datée du 6 mars 2003 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Le Conseil de sécurité, après avoir examiné la lettre datée du 6 mars 2003 adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général (S/2003/290), relative aux candidatures aux charges de juge *ad litem* au Tribunal pénal international pour le Rwanda, a décidé le 28 mars de reporter au 15 avril 2003 la date limite de présentation des dites candidatures. Notification en a été faite au Secrétaire général (voir S/2003/382).

## Appendice

### **Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en mars 2003**

#### **La situation en Guinée-Bissau (5 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de M. David Stephen, Représentant du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à l'instabilité politique dans le pays. Ils ont lancé un appel au Gouvernement afin qu'il prenne les mesures voulues pour que les prochaines élections législatives soient transparentes, équitables, et crédibles. Ils ont souligné la nécessité d'élire le Président et le Vice-Président de la Cour suprême avant les élections, ce qui témoignerait de l'engagement du Gouvernement en faveur d'élections libres et équitables, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Ils ont également demandé à la communauté internationale de se préparer à envoyer des observateurs et à apporter un concours financier à ces élections. Ils ont demandé à la CEDEAO de participer davantage à la recherche d'une solution aux problèmes auxquels fait face la Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil ont également exprimé leur préoccupation face à la situation économique grave que connaît le pays. Ils ont lancé un appel au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il prenne les mesures voulues pour favoriser un dialogue constructif avec la communauté internationale et qu'il fasse sienne l'approche fondée sur le partenariat définie par le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur la Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil se sont félicités de la décision du Secrétaire général d'aider la Guinée-Bissau à tenir des élections libres et transparentes. Ils ont lancé un appel à la communauté des donateurs afin qu'elle contribue financièrement à la mise en oeuvre du processus politique et économique dans ce pays.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la prolifération des armes légères en Guinée-Bissau et ont demandé au Gouvernement de prendre des mesures appropriées en vue d'y mettre fin.

Les membres du Conseil se sont également inquiétés des informations concernant la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau. Il importe que la liberté d'expression et la liberté de la presse soient pleinement respectées.

Enfin, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme soutien au Représentant du Secrétaire général et au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

#### **La situation concernant le Libéria (5 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général à Monrovia, M. Abou Moussa. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la situation humanitaire au Libéria et ont demandé au Gouvernement et au LURD de mettre fin aux violations des droits de l'homme et de permettre un accès sans restriction aux organisations humanitaires.

Les membres du Conseil se sont félicités des conclusions de la réunion du Groupe de contact international sur le Libéria tenue le 28 février.

Les membres du Conseil ont encouragé la CEDEAO à poursuivre ses efforts en vue de favoriser la négociation d'un cessez-le-feu, en particulier la proposition de tenir une réunion au Mali le 10 mars sous la présidence de M. Amadou Toumany Touré, médiateur de la CEDEAO. Ils ont exhorté le Gouvernement libérien et le LURD à y participer de manière constructive.

Les membres du Conseil ont appelé tous les États de la région à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires de leurs voisins, notamment au travers de la circulation d'armes ou de mercenaires.

Les membres du Conseil ont rappelé la nécessité d'effectuer une mission dans la sous-région au cours du premier semestre 2003.

#### **La situation en Côte d'Ivoire (14 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Albert Tevoedjre, sur la situation en Côte d'Ivoire et les activités du Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ils ont rappelé leur plein soutien au Représentant spécial et au Comité de suivi.

Les membres du Conseil ont salué la première réunion du Gouvernement de réconciliation nationale. Ils ont appelé toutes les parties à participer aux réunions suivantes. Ils ont remercié la CEDEAO, sous la présidence du Ghana, du rôle de facilitation qu'elle a bien voulu jouer à cet égard. Ils ont renouvelé leur appel à toutes les parties ivoiriennes pour qu'elles appliquent, pleinement et de bonne foi, l'Accord de Linas Marcoussis. Ils ont encouragé le nouveau Gouvernement de réconciliation à établir un calendrier de mise en oeuvre de l'Accord.

Les membres du Conseil ont été informés par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, des premiers résultats de la mission d'évaluation qu'il a conduite en Côte d'Ivoire du 24 février au 5 mars. Ils ont exprimé le souhait de recevoir dès que possible le rapport que le Secrétaire général présentera sur la base des conclusions du Sous-Secrétaire général.

Les membres du Conseil ont été informés par la France des activités des forces françaises. Ils ont une nouvelle fois exprimé leur plein soutien à l'action menée par les forces de la CEDEAO et celles de la France, conformément à la résolution 1464 (2003), en vue de contribuer à un règlement pacifique de la crise. Ils ont appelé les États membres à apporter le soutien logistique et financier adéquat à la force de la CEDEAO.

Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction de la décision de la CEDEAO d'assurer la sécurité de tous les membres du Gouvernement de réconciliation nationale et ont souligné la nécessité de prendre d'urgence toutes les mesures qui s'imposent à cette fin.

Les membres du Conseil ont condamné la reprise des combats dans l'ouest du pays et les exactions qui ont suivi, en particulier à Bangolo. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que ces affrontements ont opposé pour l'essentiel des combattants libériens. Ils ont demandé à toutes les parties de s'abstenir d'utiliser des enfants dans le conflit.

Les membres du Conseil ont rappelé l'importance pour les parties de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire en Côte d'Ivoire. Ils ont déploré la poursuite de la détérioration de la situation humanitaire et ont demandé aux parties, notamment dans l'ouest, de permettre l'accès des organisations humanitaires aux populations civiles.

#### **République centrafricaine (20 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, sur la situation en République centrafricaine.

Les membres du Conseil ont fermement condamné le coup d'État du 15 mars, ainsi que les violences et les pillages qui l'ont accompagné. Ils ont appelé au calme et au respect des personnes et des biens.

Les membres du Conseil ont appelé l'ensemble des responsables centrafricains à engager rapidement un dialogue politique véritable et sans exclusive, afin de permettre le retour à la légalité, à la cohésion nationale et à la paix civile, ainsi que le prompt rétablissement de la démocratie.

Les membres du Conseil ont réitéré leur plein soutien à l'action du Représentant du Secrétaire général, le général Lamine Cissé, à la tête du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Ils ont renouvelé leur appui aux efforts de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), en déplorant les pertes subies par la force régionale, ainsi qu'à ceux de l'Union africaine.

#### **Iraq (21 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité ont accueilli favorablement les propositions du Secrétaire général portant sur le plan humanitaire d'urgence en Iraq et ont décidé qu'elles constituent une bonne base de travail.

Les membres du Conseil ont convenu de la nécessité de prendre rapidement des mesures appropriées pour faire face à la situation humanitaire d'urgence qui prévaut dans le pays.

Les membres du Conseil ont décidé qu'un groupe d'experts se réunira le 22 mars à 10 heures, sous l'égide de l'Allemagne en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 661 (1990), pour entamer les discussions en vue de l'élaboration d'un projet de résolution.

#### **Sierra Leone (21 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné la situation en Sierra Leone et celle concernant la MINUSIL, sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2003/321 et Corr.1).

Les membres du Conseil se sont félicités du rôle que joue la MINUSIL dans le maintien de la stabilité.

Les membres du Conseil sont convenus que le rythme de retrait de la MINUSIL devait tenir compte des conditions de sécurité et de la capacité de la

police et de l'armée sierra-léonaise de maintenir celle-ci, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

Les membres du Conseil ont invité les États Membres à verser des contributions généreuses pour financer les programmes de réinsertion et de formation de la police civile par l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont réitéré leur inquiétude au sujet des effets déstabilisateurs que le conflit au Libéria a sur la sous-région et la Sierra Leone en particulier. Ils ont demandé au Gouvernement libérien et au LURD d'engager un dialogue direct afin de régler pacifiquement leur différend.

Les membres du Conseil ont décidé d'examiner une résolution prorogeant le mandat de la MINUSIL pour une période de six mois, qui serait adoptée la semaine prochaine.

Les membres du Conseil ont remercié la MINUSIL, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Royaume-Uni pour les efforts qu'ils déploient en vue de la consolidation de la paix en Sierra Leone.

#### **Côte d'Ivoire (28 mars)**

Les membres du Conseil de sécurité se disent gravement préoccupés par les incidents intervenus le 26 mars à Daloa, lors des manifestations organisées par les « Jeunes patriotes ».

Les membres du Conseil demandent aux autorités ivoiriennes de veiller à ce que de tels incidents ne se reproduisent plus. Ils soulignent que ces incidents peuvent enflammer les passions, nuire au processus de paix et mettre en péril la vie de personnes innocentes.

Les membres du Conseil réaffirment leur soutien aux forces de la CEDEAO et aux forces françaises, dans leur effort pour contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Les membres du Conseil condamnent le recrutement de mercenaires par quelque partie que ce soit, et ils demandent que toute la lumière soit faite sur les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, en particulier les massacres.

Les membres du Conseil lancent un appel aux parties ivoiriennes pour qu'elles fassent face à leurs responsabilités et respectent leurs engagements pris au titre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra.

Les membres du Conseil soulignent que les États voisins doivent s'efforcer d'empêcher la participation de mercenaires, qui déstabilisent la Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil réitèrent leur soutien au Premier Ministre, M. Diarra, à son gouvernement qui vient d'être mis en place, au Comité de suivi et au Représentant spécial du Secrétaire général.